



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'AMINISTRATION DU CCAS
DU 29 NOVEMBRE 2023**

Le 29 novembre 2023, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de THYEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice GYSELINCK, Président.

Nombre de membres en exercice : 17 (1 remplacement en cours)

Étaient présents : Fabrice GYSELINCK, Mariane PERY, Delphine LIUZZO, Didier HUOT, Kaouther HEMISSI, Corinne VALETTE, Maurice ROBERT, Sylvie LAVANCHY, Nathalie COUDURIER, Joséphine MORI, Nadège RICCI, Jean-Jacques GAYET, Éric WATTIER, Patricia PASQUIER, Gina COCHET.

Était absente : Laetitia BETEMPS.

Technicien présent : Clémence CAILLEUX.

ORDRE DU JOUR

- 1-Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2- Validation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023.
- 3- Rapport des décisions prises en application des articles R. 123-21 et R.123-22 du code de l'action sociale et des familles.
- 4- Attribution de subventions 2023.
- 5- Approbation du règlement intérieur de la domiciliation du CCAS.
- 6- Approbation du règlement des Aides sociales facultatives du CCAS.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Mme Kaouther HEMISSI est désignée son secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023

M. GYSELINCK demande aux membres s'ils ont pu prendre connaissance du procès-verbal du dernier conseil d'administration, envoyé par mail le 22/11/2023, et s'ils souhaitent revenir sur certains points.

Le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023 est validé à l'unanimité (15 voix).

3. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES R.123-21 ET R.123-22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES.

Mme PERY présente les décisions prises, conformément à la délégation de pouvoir du conseil d'administration suite à la délibération du CA du CCAS n°06.20 du 21 septembre 2020 :

DEC2023 11 du 03 octobre 2023 : Attribution d'un marché de fournitures pour la fabrication de 850 colis dans le cadre de l'opération « colis des aînés » en décembre 2023, organisée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Thyez. Le prestataire est SUPER U MARIGNIER.

Mme PERY explique que, ni Intermarché Thyez, ni Carrefour Cluses ne nous ont envoyé de devis.

DEC2023 12 du 16 octobre 2023 : Attribution d'une aide exceptionnelle par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Thyez à Madame D.M.

Mme PERY explique qu'il s'agit d'une femme seule avec une fille de 09 ans, logées dans le studio d'urgence depuis le 29/09/2023. Madame était locataire chez un bailleur privé, le bien qu'elle louait ayant été vendu, elle n'a pu trouver pour se loger qu'une place dans un camping pour 1 mois. Cependant, le bail du camping n'a pas été renouvelé. Une demande de logement social est en cours.

Madame n'est pas encore venue récupérer son bon alimentaire.

DÉLIBÉRATION

4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2023

Il est rappelé que concernant les subventions aux associations et personnes privées, le CCAS dispose d'un budget de 12 000 € pour l'année 2023.

Il n'y a aucune obligation de liquider l'intégralité de cette somme.

Il est rappelé que lors du conseil d'administration du 29 mars 2023, les subventions suivantes ont été allouées :

Association	Montant octroyé 2022	Montant demandé pour 2023 :	Proposition du montant à octroyer pour 2023
Alma74	300€	200€	200€
Espace femmes	600€	650€	650€
La vie en rose	300€	300€	300€
Le Petit Plus du Clos Casai	250€		250€
Les amis de Béatrix de Faucigny	150€		150€
Locomotive	200€	200€	200€

Soit un total de 1 750 € versé.

Le CCAS ayant reçu de nouvelles demandes de subventions, celles-ci sont présentées à l'aide du tableau ci-joint. Pour rappel, seuls les dossiers complets ont été étudiés.

Le champ d'intervention de chaque association est détaillé dans l'annexe, transmise en parallèle de la note de synthèse (annexe 2).

Mme PERY indique que le CCAS a rencontré les associations ADDICTION France ainsi que l'association APRETO de Cluses afin de connaître plus en détail leurs champs d'intervention.

M. HUOT n'est pas favorable aux montants de subventions proposés pour ces deux associations.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à 14 voix pour et 1 voix contre (M. HUOT Didier), décide

☞ d'attribuer les subventions suivantes, sur le budget 2023 :

Association	Montant octroyé 2022	Montant demandé pour 2023 :	Proposition du montant à octroyer pour 2023
Addiction France	0 €	2 000 €	500 €
AFTC Association de familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés	100 €	100 €	100 €

Arve Réfugiés	600 €	500 €	500 €
Etoile des Neiges (EHPAD TANINGES)	100 €		150 €
La ligue contre le cancer	0 €	250 €	250 €
Opération Nez-Rouge Haute-Savoie	200 €	500 €	200 €
SECOURS POPULAIRE	0€	5 000 €	3 000 €
SOLIDARITÉ FRANCE AFRIQUE	215 €	450 €	215 €
OCTOBRE ROSE	400 €		585 €

5. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA DOMICILIATION DU CCAS.

Le projet de règlement intérieur de la domiciliation du CCAS de Thyez est présenté au conseil d'administration, celui-ci ayant été transmis avec la note de synthèse (annexe 3).

M. ROBERT souligne qu'il s'agit d'un très bon document, clair et concis.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 voix), décide :

➔ de valider le règlement intérieur de la domiciliation du CCAS de Thyez, tel que présenté en annexe 3.

6. APPROBATION DU REGLEMENT DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES DU CCAS

Le projet de règlement des aides sociales facultatives du CCAS de Thyez, est présenté au conseil d'administration, le document ayant été transmis, en parallèle de la note de synthèse (annexe 4).

Mme PERY rappelle que les aides sociales sont principalement demandées en été, lorsque les structures sont fermées (restaurants du cœur, épicerie sociale, PMS...). Ces aides sont parfois sollicitées en cas de situation d'urgence.

M. ROBERT souhaite savoir ce qu'est le PMS.

Il est expliqué que le PMS est le Pôle Médico-Social, lui où interviennent les assistants sociaux.

M. ROBERT souligne plusieurs incohérences dans le document, notamment le terme de « règlement » qui, compte tenu des critères d'attributions des aides sociales jugés subjectifs, apparaît comme inapproprié.

M. ROBERT indique également que la définition de l'aide sociale facultative est expliquée tardivement dans le document. Les explications sur le rôle du conseil d'administration, de la Commission Affaires Sociales et de l'Épicerie sociale sont estimées superflues dans le cadre d'un « règlement ». Ces informations pourraient avoir leur place dans un « document de travail » mais pas dans l'annexe soumise au conseil d'administration.

M. ROBERT précise qu'il se tient disponible pour retravailler ce document avec le CCAS et apporter plus de détails sur les commentaires donnés précédemment.

Il est décidé d'ajourner ce point, il sera soumis, ultérieurement lors d'un prochain conseil d'administration.

Questions diverses

Bilan Semaine bleue

Mme PERY fait un retour sur les animations proposées lors de la semaine bleue, le planning ainsi que le bilan budgétaire ayant été transmis avec la note de synthèse.

Nous avons eu moins de participants au Thé dansant que l'année précédente, compte tenu du beau temps. Cependant, les personnes y ayant participé ont été très satisfaites.

Mme COCHET propose de demander des devis à d'autres orchestres, afin de varier le répertoire musical.

Mme RICCI demande si la salle sera disponible en 2024, en dépit des travaux.

Mme PERY indique que la salle du bas sera disponible.

Concernant la diffusion du film « Reprise en main », une vingtaine de personnes étaient présentes. Compte tenu du faible nombre de participants et du coût de cette animation, proposer une nouvelle diffusion de film est à repenser.

M. GYSELINCK s'interroge sur le fait que le public ciblé par la Semaine Bleue se rende bien au cinéma.

L'atelier sophrologie était complet. Mme PERY explique qu'il ne s'agit pas de la même prestataire que lors des deux années précédentes. Une troisième sophrologue souhaite proposer une animation lors de la Semaine Bleue 2024.

Mme COCHET et M. WATTIER font un retour sur cette animation à laquelle ils ont participé.

Il est proposé, pour l'année 2024, de prévoir deux ateliers sophrologie, sur deux jours différents.

Mme PERY rappelle qu'un atelier pizza a eu lieu. Une vingtaine d'enfants du centre de loisirs y ont participé. Cette animation a donné lieu à de beaux moments de partage et de convivialité.

La visite du Musée de l'horlogerie de Cluses a beaucoup plu aux sept participants. M. GAYET s'est occupé du transport pour cette animation. Il indique que la visite guidée était vraiment intéressante.

Mme PERY rappelle que, deux ateliers mémoire étaient proposés et que ceux-ci étaient complets. L'une des participantes propose d'animer un atelier l'année prochaine.

Le Truck Soliha n'a malheureusement pas pu se déplacer, par manque de subvention.

Mme COCHET propose d'organiser un atelier autour du jardinage pour la Semaine Bleue 2024.

Mme PERY pense que cela ne serait pas faisable sur un seul atelier.

M. GYSELINCK indique que les aînés seraient les plus à même d'animer ce type d'atelier.

✚ Colis des aînés

Mme PERY rappelle que, les colis sont stockés dans le même local que l'année passée. Ceux-ci ont été livrés le matin même, ainsi que le vin et le jus de pomme.

Les cartes de vœux ont été réalisées par les enfants du centre de loisirs et sont en cours d'impression.

Mme PERY laisse à disposition les listes, par secteur, pour la distribution et rappelle qu'une fois terminées, elles doivent être ramenées au CCAS.

Mme PERY rappelle que, la distribution commencera officiellement le week-end suivant le Marché de Noël, soit le 16 décembre. Cependant, ceux qui le souhaitent pourront commencer la distribution avant, dès que les cartes de vœux seront livrées.

Mme HEMISSI souhaite savoir si les aînés habitants en résidences séniors bénéficieront d'un colis.

Mme PERY répond par l'affirmative, le nombre de résidants ayant été demandés à DOMYTIS, SANS SOUCIS et les EDELWEISS.

M. GYSELINCK propose une réflexion sur les conditions d'accès aux colis des aînés. En effet, nous pouvons observer que le maintien à domicile des personnes âgées est de plus en plus fréquent ainsi que l'allongement de la durée de vie.

Par conséquent le nombre de colis à distribuer risque d'augmenter, ce qui engendrera un coût financier plus important mais aussi une charge de travail plus élevée.

Mme PASQUIER propose de mettre en place une permanence en mairie plutôt qu'une distribution à domicile.

M. GYSELINCK indique que cette option a déjà été refusée, avant l'arrivée de Mme PASQUIER.

Plusieurs idées sont proposées : être âgé de 75 ans pour bénéficier des colis, distribuer un colis par couple, choisir entre colis ou repas, être âgé de 71 ans.

Mme PASQUIER souhaite savoir si des colis ont toujours été distribués ou si cela est survenu à la suite du covid.

M. GYSELINCK indique que cela fait 3 ans que les colis des aînés sont distribués, à la suite de l'installation de la nouvelle municipalité.

M. GYSELINCK propose d'effectuer un sondage auprès des aînés lors de la distribution des colis, ainsi une décision pourra être prise en fonction des retours.

✚ Repas des aînés

Mme PERY présente les quatre devis reçus (2 pour le traiteur MIEUSSET et 2 pour le traiteur LES CAU'COTTES).

M. ROBERT souhaite savoir si l'apéritif et les boissons sont compris dans le devis.

Mme PERY explique que c'est le cas pour LES CAU'COTTES mais pas pour MIEUSSET.

Après avoir débattu le prestataire choisi est MIEUSSET pour le devis n°2.

La séance est levée à 20H00.

La secrétaire de séance,



Mme HEMISSI Kaouther

Le Président,



M. GYSELINCK Fabrice